

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de l'approvisionnement en communication 360 Albert St./ 360, rue Albert 12th Floor / 12ième étage Ottawa Ontario K1A 0S5 Travaux publics et Services

dvernementaux Canada					
Title - Sujet					
Carnets de document d'aviation					
Solicitation No N° de l'invitation		Amend	Amendment No N° modif.		
T8518-130090/B		006			
Client Reference No N° de référence du client		Date			
T8518-130090		2015-01-28			
GETS Reference No N° de référence de S	SEAG				
PW-\$\$CW-010-66268					
File No N° de dossier cw010.T8518-130090 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
Solicitation Closes - L'invita	tion nre	nd fin	Time Zone		
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
on - le 2015-02-06			Eastern Standard Time		
			EST		
F.O.B F.A.B.					
	r-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur			
Gagné-Templeman, Kathleen		cw	v010		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX			
(613) 990-9189 ()		() -			
Destination - of Goods, Services, and Cons Destination - des biens, services et constru					
Instructions: See Herein Instructions: Voir aux présentes					
Delivery Required - Livraison exigée	Delivery O	Delivery Offered - Livraison proposée			

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

T8518-130090/B

006

cw010

T8518-130090

File No. - N° du dossier

cw010T8518-130090

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'objectif de la présente modification est de répondre aux questions du soumissionnaire et d'effectuer les révisions indiquées dans la partie B de la présente modification de l'invitation:

PARTIE A - RÉPONDRE AUX QUESTIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Question 19:

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Section I: Soumission technique – Volet A - (4 copies papier) (et 1 copie électronique sur clé USB)

Soumission technique – Volet B - (4 copies papier) (et 1 copie électronique sur clé USB)

Veuillez préciser si un (1) exemplaire original et trois (3) copies papier sont acceptés lorsqu'un total de 4 copies papier de la soumission technique sont présentées pour les volets A et B respectivement.

Réponse 19:

Un (1) exemplaire original et trois (3) copies papier sont acceptés.

Question 20:

ANNEXE « E » – E.2 - ÉVALUATION TECHNIQUE – VOLET B ÉVALUATION TECHNIQUE - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS SECTION C4 – SOUS-SECTION C.4.1.a.2

Dans la présente section, « le soumissionnaire doit fournir les copies des procédures de travail ISO pertinentes à chaque étape du critère – l'entreposage et la gestion des stocks, le traitement des commandes, la personnalisation des documents à l'impression par jet d'encre, l'exécution des commandes et la distribution des documents imprimés tel que décrit dans l'énoncé des travaux. Si le soumissionnaire propose d'utiliser de multiples installations qui détiennent chacune la certification ISO pertinente à ce critère, il doit présenter une copie des procédures de travail ISO pertinentes aux travaux exécutés dans l'installation avec sa proposition. »

Nous allons soumettre une copie de notre certification ISO. Toutefois, en raison du nombre important de documents élaborés pour chaque PNE, aux fins de la présente évaluation, est-ce que TPSGC et TCAC accepteraient une liste complète des procédures de travail ISO pertinentes? Est-ce que TPSGC et TCAC, dans le cadre du processus d'évaluation coté, accepteraient de visiter notre installation pour permettre à TPSGC et/ou à TCAC d'examiner les documents dans nos locaux?

Réponse 20:

ANNEXE « E » – E.2 - ÉVALUATION TECHNIQUE – VOLET B C.4 – SOUS-SECTION C.4.1.a.2

Le soumissionnaire qui présente une certification ISO doit fournir une liste complète des procédures de travail ISO pertinentes ainsi qu'une copie de la première page de chaque procédure de travail ISO identifiée. Une visite des installations du soumissionnaire ne sera pas effectuée aux fins d'évaluation des exigences énoncées à la section C.4.1.a.2.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

T8518-130090/B

006

cw010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8518-130090

cw010T8518-130090

Question 21:

ANNEXE « E » – E.1 - ÉVALUATION TECHNIQUE – VOLET A CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SECTION EO.1 – EXPÉRIENCE DE SOUMISSIONNAIRE, SOUS-SECTION EO.1.1

Dans le tableau, au point 2, des renseignements concernant l'« impression irisée » sont demandés alors qu'au point 4 du tableau, des renseignements concernant l'« impression irisée (prismatique) » sont demandés. Pour ce qui est de l'impression sécuritaire et de l'OACI, les termes « impression irisée » et « impression prismatique » sont interchangeables.

Par souci de clarté, doit-on considérer qu'il s'agit du même type d'impression dans la réponse?

Réponse 21:

ANNEXE « E » – E.1 - ÉVALUATION TECHNIQUE – VOLET A CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SECTION EO.1 – EXPÉRIENCE DE SOUMISSIONNAIRE, SOUS-SECTION EO.1.1

L'« *impression irisée* (*prismatique*) » est considérée comme étant le même type d'impression que celui de la présente demande de proposition.

La modification suivante a été apportée à la sous-section EO.1.1 de la section EO.1 : le deuxième élément du tableau (« impression irisée ») a été supprimé. Se reporter à la section B de la présente modification.

Question 22:

ANNEXE « E » – E.1 - ÉVALUATION TECHNIQUE – VOLET A
CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS –
CAPACITÉS DE L'ENTREPRISE
SECTION C.1 – SOUS-SECTION C.1.3 - POINT C.1.3.1 - ÉLÉMENT « m. »

On demande au soumissionnaire de décrire clairement ses infrastructures en matière de fabrication, en particulier en ce qui a trait à l'« impression d'un sceau de sécurité unique à Transports Canada sur les pages spécifiées. »

On retrouve une référence semblable dans l'énoncé des travaux du VOLET A et aussi à l'Annexe « E » – Section EO.1, sous-section – EO.1.3 – élément a).

Il n'est pas clairement indiqué à quel élément cette exigence fait référence puisque nous ne savons pas si ce type d'élément figure dans l'actuel CDA. Aux fins de clarification, est-ce que des renseignements pourraient être fournis sur l'élément ou le type auquel on fait ici référence?

Réponse 22:

Se reporter à la figure A-4 – Matériel préimprimé avant la personnalisation et à la figure B-3 – Vignette personnalisée sur le support (Annexe A Énoncé des travaux - Volet A), qui décrivent le label de sécurité de TC (emblème d'aviation inséré dans un cercle).

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

T8518-130090/B

006

cw010

T8518-130090

File No. - N° du dossier cw010T8518-130090

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question 23:

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET EXIGENCES FINANCIÈRES Partie 6.1 – Exigences relatives à la sécurité – Point 2

Dans cette section, l'exigence précise qu'« Avant l'attribution d'un contrat, le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé. »

La nature de cette exigence exigerait que nous énumérions les noms de presque tous les employés qui travaillent dans nos installations, ce qui représente plus de quelques centaines de personnes.

Réponse 23:

Il s'agit d'une exigence de TPSGC/DSICI. Ainsi, avant l'attribution d'un contrat, le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.

Question 24:

ANNEXE « A » - L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX - VOLET A

Section 1.1 - Carnet de documents d'aviation (CDA) - Sous-section 1.1.2 Spécifications relatives à l'impression

Est-ce que TCAC/TPSGC peut confirmer si l'entrepreneur devra apposer les vignettes de certificats médicaux sur la version actuelle du CDA, puisqu'on précise dans les « Spécifications générales » que « Le CDA doit être une copie exacte du CDA existant en tous points »? Ou est-ce qu'un changement apporté à la conception du CDA avant la prochaine phase de production modifiera éventuellement le tableau?

Réponse 24 :

En ce qui concerne les CDA existants, le personnel de l'entrepreneur devra continuer d'apposer la vignette sur le tableau original. Une modification sera apportée à la conception des vignettes avant la prochaine phase de production, de façon à ce que le tableau reflète les nouveaux renseignements qui figurent actuellement sur la vignette.

Question 25:

ANNEXE « A » - L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX - VOLET A

Section 1.1 - Carnet de documents d'aviation (CDA) - Sous-section 1.1.2 Spécifications relatives à l'impression

Dans l'Annexe A, on précise « impression d'un label de sécurité unique à Transports Canada sur certaines pages ».

Est-ce que TCAC/TPSGC pourrait préciser l'élément auquel « *label de sécurité unique à Transports Canada »* fait référence et les pages du CDA auxquelles on retrouve cet élément? Devons-nous interpréter cela comme une modification de la conception?

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

T8518-130090/B

006

cw010

T8518-130090

File No. - N° du dossier cw010T8518-130090

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Réponse 25 :

Le label de sécurité dont il est fait mention fait partie de la conception actuelle. Il s'agit du label rond au centre duquel figurent un avion et une feuille d'érable, la signature de TC, et le mot-symbole du Canada imprimé sur la page 1 du CDA.

Se reporter à la figure A-4 – Matériel préimprimé avant la personnalisation et à la figure B-3 – Vignette personnalisée sur le support (Annexe A Énoncé des travaux - Volet A), qui décrivent le label de sécurité de TC (emblème d'aviation inséré dans un cercle).

Question 26:

ANNEXE E – E.1 – GRILLE D'ÉVALUATION – VOLET A ÉVALUATION TECHNIQUE – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SECTION EO.1 – après le sous-paragraphe EO.1.6 – Point (j)

Dans cette section, on demande ce qui suit : « Pour chaque contrat, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants : ». Et au point (j), il est indiqué ce qui suit : « les exigences en matière de personnalisation des carnets à pages multiples de style licence / passeport après l'impression. »

Selon la description, nous croyons que cela est, ou devrait être, axé sur le Volet B, car ce n'est pas pertinent aux exigences du Volet A.

Aux fins de cette évaluation, est-ce que TPSGC envisagerait de supprimer et/ou d'ignorer cette exigence spécifique du point (j)?

Réponse 26:

ANNEXE E – E.1 – GRILLE D'ÉVALUATION – VOLET A ÉVALUATION TECHNIQUE – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SECTION EO.1 – après le sous-paragraphe EO.1.6 – Point (j)

Sous la phrase : Pour chaque contrat, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants : Point (j)

Le soumissionnaire doit démontrer que les carnets à pages multiples de style licence / passeport décrits ont été utilisés pour la personnalisation après l'impression. Par conséquent, le soumissionnaire doit indiquer quelles étaient les exigences de personnalisation après l'impression.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cw010

T8518-130090/B

006 File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8518-130090

cw010T8518-130090

PARTIE B - RÉVISER CE QUI SUIT:

B.1) à l'ANNEXE E – E.1 – GRILLE D'ÉVALUATION – VOLET A ÉVALUATION TECHNIQUE – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SECTION EO.1 – EXPÉRIENCE DE SOUMISSIONNAIRE, SOUS-SECTION EO.1.1

SUPPRIMER:

EO.1.1 La description détaillée des deux (2) contrats (combinés) doit démontrer que le soumissionnaire a utilisé des techniques d'impression sécurisées qui comprenaient tous les éléments suivants :	Contrat 1 Oui $()$ ou Non (X)	Contrat 2 Oui $()$ ou Non (X)
Impression en creux		
Impression irisée		
Motifs de ligne anticopie		
Motif à ligne fine guillochis ou lettrage microscopique de taille variable		
Impression irisée (impression prismatique)		
Encres réactives (sensible aux solvants) sur toutes les pages		
Encres UV sur toutes les pages		

REMPLACER PAR:

EO.1.1 La description détaillée des deux (2) contrats (combinés) doit démontrer que le soumissionnaire a utilisé des techniques d'impression sécurisées qui comprenaient tous les éléments suivants :	Contrat 1 Oui $()$ ou Non (X)	Contrat 2 Oui $()$ ou Non (X)
Impression en creux		
Motifs de ligne anticopie		
Motif à ligne fine guillochis ou lettrage microscopique de taille variable		
Impression irisée (impression prismatique)		
Encres réactives (sensible aux solvants) sur toutes les pages		
Encres UV sur toutes les pages		

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.